## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et a i etiqueta	ge des produits biologiques			
.1 Numéro du document	I.2 Type d'Opérateur			
TR-BIO-16.250-0069804.2023.001	☑ Opérateur			
1. A DIO-10.230-0003004.2023.001	☐ Groupe d'opérateurs			
\$\$\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	a droupe a operacears			
	įi			
\$\tag{\tag{2}}	<u>.</u>			
P720-7-00	آ آ آ			
	<u> </u>			
3 Opérateur ou groupe d'opérateurs	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
Nom LES PLANTES DU BOIS REDON	Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b>			
Adresse Bois Redon 12800 Crespin				
	Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande			
Pays France Code ISO FR	Pays France Code ISO FR			
5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs				
Production				
Préparation				
Cotágorio ou ostágorios do maduito viságo à Portiglo 25 nonographo	7 du vàglament (HF) 2019/949 du Daylament auvenéen et du Canacil et			
néthodes de production	7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et			
(a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les sen	nences et autre matériel de reproduction des végétaux			
Méthode de production:				
– production biologique, sauf durant la période de conversion				
production protograme, saut durant la periode de conversion				
(d) Produits agricoles transformés y compris les produits de l'agrace	ulture, destinés à l'alimentation humaine			
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine				
Méthode de production: - production de produits biologiques				
- production de produits biologiques				
(g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/84	8 ou produits non couverts par les catégories précitées			
Méthode de production:	o ou produits non couverts pur les categories precitees			
_				
– production de produits biologiques				
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 201 convient) satisfait aux exigences dudit règlement.	8/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui			
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 201 convient) satisfait aux exigences dudit règlement.	8/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui			
	T			
7 Date, lieu	I.8 Validité			
7 Date, lieu	T			
7 Date, lieu	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date 20 septembre Nom et QUALISUD signature	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			
7 Date, lieu  Date  20 septembre Nom et signature +0200 CEST  VOLUMENTS  VOLU	I.8 Validité			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'etiquetage des produits biologiques				
	II.1 Répertoire des produits				
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848				
spécifiques	Cassis et framboises et groseilles	Biologique			
fig	Fraises	Biologique			
éci	Prairie permanente : PPAM et maraichage plein champ	Biologique			
ds	Achilée	Biologique			
fs.	Agastache	Biologique			
Éléments facultatifs	Artichaut	Biologique			
뎔	Asperges Aubepine	Biologique Biologique			
[ac	Basilic	Biologique			
ts	Camomille	Biologique			
E	Capucine	Biologique			
én	Cardons	Biologique			
	Cerfeuil	Biologique			
<b></b>	Châtaigne	Biologique			
Tie.	Ciboulette Coriandre	Biologique Biologique			
Partie II:	Courge	Biologique			
"	Endive	Biologique			
	Estragon	Biologique			
	Fenouil	Biologique			
	Feuille de noisetier	Biologique			
	Frêne	Biologique			
	Guimauve Guimauve	Biologique Biologique			
	Hysope	Biologique Biologique			
	Immortelle Italienne	Biologique			
	Laurier	Biologique			
	Lavande	Biologique			
	Lierre terrestre	Biologique			
	Livèche	Biologique			
	Mauve Mélisse	Biologique Biologique			
	Melon	Biologique			
	Menthe	Biologique			
	Millepertuis Origan Ortie	Biologique			
	Origan	Biologique			
		Biologique Biologique			
	Pâquerette Pastèque				
	Pavot de californie				
	Persil				
	Pissenlits	Biologique Biologique			
	Poivron	Biologique			
	Pommes de terre	Biologique			
	Potiron Reine des prés	Biologique Biologique			
	Rhubarbe	Biologique Biologique			
	Romarin	Biologique			
	Ronce	Biologique			
	Roquette	Biologique			
	Sarriette	Biologique			
	Sauge Souci	Biologique Biologique			
	Sureau	Biologique			
	Thé des jardins	Biologique			
	Thym	Biologique			
	Tilleul	Biologique			
	Verveine  Project Appropries	Biologique			
	Prairie temporaire Pommiers et cerisiers	Biologique Biologique			
	Huiles essentielles : et hydrolats divers plantes	Biologique			
		<b>.</b> .			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits				
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848				
dnes	Autres boissons non alcoolisées : sirops de romarin, de lavande, de châtaigne et de basilic	Biologique			
écifi	Sel de qualité alimentaire : sel aromatisé	Biologique			
s sp	Infusions : plantes séchées et tisanes de plantes Glaces et sorbets : sorbets au laurier, verveine, romarin, sureau, menthe, châtaigne (fleurs), agastache	Biologique Biologique			
atif	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : gelée de	Biologique			
cult	plantes				
nts fa	II.2 Quantité de produits				
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.3 Informations sur les terres				
artie II	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs				
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées				
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ré	eglement (UE)			
	2018/848				
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant				
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848  II.9 Autres informations  Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme				
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation en vigueur à la dâte d'édition du pré que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	sent certificăt et tel			
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf certificat d'accréditation				